

À une séance ordinaire du Conseil Municipal de Saint-François-d'Assise tenue le 8 mars 2021 à 19h30 à la salle du Conseil sous la présidence du maire Ghislain Michaud, sont présents :

| | | |
|---------------|----------------------|----------------|
| Conseillers : | René Lambert | Nadine Gallant |
| | Rémi Lagacé (absent) | Danie Martin |
| | Louis Plourde | Martial Pitre |

La directrice générale, Pauline Gallant, est présente
Le président de l'assemblée vérifie le quorum et déclare la session ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. Correspondance
5. Rapport des conseillers
6. Présentation et acceptation des comptes
7. Rapport financier 2020
8. Adjointe administrative / embauche
9. Coordonnatrice en loisirs / embauche
10. Achat en commun 2021
11. Règlement d'emprunt - Fimeau
12. Adoption du projet de règlement du plan d'urbanisme, de règlement de zonage, de lotissement, de construction et des permis
13. Convention de modification 2020-2021 de la convention d'aide financière 2021-2022 / Programme de soutien aux politiques familiales municipales
14. Résolution en vue de la signature d'une entente avec la CNESST pour la constitution d'une mutuelle de prévention
15. Autorisation d'accès aux dossiers accordée par l'employeur
16. Proposition Modellium inc./ Portail citoyen V+ annuel
17. Appel d'offres APO – 2021-2027 matières recyclables / Délégation de compétence à la MRC d'Avignon
18. Points divers
 - a) Soumission Brault Maxtech
 - b) Clignotant vert pour véhicules des pompiers
 - c)
- Période de questions
19. Levée de l'assemblée

21-03-044

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Louis Plourde, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents:
QUE l'ordre du jour proposé soit adopté tel que présenté avec mention que « points divers » demeure ouvert.

21-03-045

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL

Sur proposition de Danie Martin, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents:
QUE le procès-verbal de la séance suivante soit approuvé :
- Séance ordinaire du 8 février 2020

CORRESPONDANCE

21-03-046

MAISON DES JEUNES – ACHAT DE 10 PAIRES DE RAQUETTES

Attendu que la Maison des Jeunes demande une participation financière à la municipalité au montant de 200\$ pour contribuer au projet d'acheter 10 paires de raquettes pour les jeunes;

Il est proposé par Louis Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
Que la municipalité de Saint-François-d'Assise verse la somme de 200\$ à la Maison des Jeunes pour l'achat de raquettes.

- 21-03-047 CRÉATION DU CLUB DES ASTRONOMES AMATEURS DE LA GASPÉSIE**
 Il est proposé par Martial Pitre et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
 Que la Municipalité de Saint-François-d'Assise manifeste son appui à la création du Club des astronomes amateurs de la Gaspésie en diffusant l'avis public sur le site de la municipalité afin de faire connaître leur initiative;
- 21-03-048 APPUI AUX SERVICES PRÉHOSPITALIERS PARAXION**
 Attendu que le Service Préhospitalier Paraxion fonctionne sur des horaires de factions 7/14;
 Attendu que le Service Préhospitalier Paraxion demande au ministère de convertir un horaire de faction en horaire à l'heure (24 hres) à Pointe-à-la-Croix et que le service Paraxion considère que cet horaire à l'heure aurait pour effet de :
 - Diminuer le temps de réponse de l'ambulance
 - Diminuer les risques de fermeture de camion
 - De mieux servir la population
 - D'être déplaçable lors de fermeture à St-Alexis
 - D'attirer de nouveau paramédic dans la région
 - D'augmenter la qualité de vie des paramédics actuels
 - D'être plus présent sur le territoire
 Pour ces raisons, il est proposé par Martial Pitre et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
 Que la Municipalité de St-François-d'Assise appuie la demande de Paraxion en lien avec une modification d'horaire de faction en horaire à l'heure pour le secteur de Pointe-à-la-Croix.
- 21-03-049 PROCLAMONS LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE DU 3 AU 9 MAI 2021**
Considérant que promouvoir la santé mentale c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif ;
Considérant que faire connaître les facteurs de robustesse en santé mentale contribue à la santé mentale de la population de tout âge ;
Considérant que le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale du Mouvement Santé mentale et ses groupes membres a lieu à l'occasion de la Semaine de la santé mentale¹ qui se déroule **du 3 au 9 mai 2021** ;
Considérant que la Campagne vise à faire connaître un facteur de robustesse : « **RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE** » ;
Considérant que favoriser la santé mentale est une responsabilité à la fois individuelle et collective partagée par tous les acteurs et actrices de la société et que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale de la population ;
Par conséquent, il est proposé par Danie Martin et unanimement résolu :
Que le conseil municipal en date du 8 mars 2021 proclame l'importance de la promotion de la santé mentale et invite tous les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce **RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE** et à participer à la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale du Mouvement Santé mentale Québec.
- 21-03-050 CAMPAGNE DE FINANCEMENT / FONDATION VILLA DES PLATEAUX**
 Il est proposé par René Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
 Que la municipalité de St-François-d'Assise contribue en versant la somme de 100\$ à la demande de soutien pour la campagne de financement 2021 de la Fondation Villa des Plateaux.
- 21-03-051 ADHÉSION UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE 2021**
 Il est proposé par Martial Pitre et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
 Que la Municipalité de St-François-d'Assise adhère à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et qu'elle engage une somme de 105\$, représentant le coût de la cotisation annuelle;
 Qu'elle délègue, les personnes suivantes pour la représenter à l'assemblée générale de l'Unité Régionale loisir et sport, Ghislain Michaud et René Lambert.

21-03-052

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES

Le conseil prend acte de la liste des chèques émis du 1^{ER} Février 2021 au 27 février 2021 visant le paiement des dépenses incompressibles selon le règlement # 231-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et approuve globalement:

- le bordereau CP-02-21 totalisant une somme de 34 970.40\$;
- le bordereau SAL-02-21 totalisant une somme de 10 225.92\$ pour la période du 31 janvier 2021 au 27 février 2021;

Il est proposé par Danie Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

- d'autoriser le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation et politique de variation budgétaire selon le règlement # 231-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et qui apparaissent dans le bordereau CAP-02-21 totalisant une somme de 22 684.88\$;

21-03-053

RAPPORT FINANCIER 2020

Tel que requis par l'article 176.1 du Code Municipal du Québec, le rapport financier et le rapport du vérificateur transmis en vertu de l'article 966.3 du C.M. sont déposés à la présente séance du conseil municipal par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Il est proposé par Danie Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que les membres du conseil acceptent le rapport financier 2020 et le rapport du vérificateur tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

21-03-054

ADJOINTE ADMINISTRATIVE / EMBAUCHE

Considérant que Sara Doucet a déposé son C.V. et a démontré un vif intérêt pour le poste d'adjointe administrative ;

Considérant que le CV de la candidate démontre, qu'elle a suivi des formations reliées à l'emploi et qu'elle a acquis dans ses emplois antérieurs de l'expérience dans le domaine de gestion de projets ;

Considérant que la directrice a rencontré la candidate et que cette dernière est disponible seulement fin juin début juillet;

Il est proposé par René Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-François-d'Assise confirme à Sara Doucet, son embauche au poste d'adjointe administrative. La date de début n'est pas encore déterminée et dépend de la date de son déménagement. La période de probation sera de 3 mois à compter de la date de son entrée en fonction et un contrat de travail sera présenté pour approbation.

21-03-055

EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT

Considérant que l'adjointe administrative entrera en poste seulement en juillet 2021;

Considérant que la directrice générale avait besoin d'aide et que Julie-Pier étudie en gestion au Cégep et qu'elle était disponible à temps partiel;

Il est proposé par Martial Pitre et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de St-François-d'Assise confirme l'embauche de Julie-Pier Parisé, étudiante en gestion au Cégep pour aider la directrice générale en date de 3 mars 2021 au taux horaire de 15\$;

Que la directrice est autorisée à faire l'horaire de l'étudiante selon ses besoins et la disponibilité de l'étudiante.

21-03-056

COORDONNATEUR EN LOISIRS DE MATAPÉDIA ET LES PLATEAUX / EMBAUCHE

Considérant que la personne ressource a quitté son emploi en octobre 2020;

Considérant qu'une demande de subvention du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du territoire a été acceptée pour l'engagement d'un coordonnateur en loisirs sur une période de 3 ans en raison de 6 mois par année;

Considérant que le poste a été affiché et qu'une personne a déposé sa candidature pour combler ce poste;

Considérant que cette personne possède les qualifications requises pour combler ce poste;

Sur proposition de Nadine Gallant

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

La municipalité de Saint-François-d'Assise mandate la municipalité de St-Alexis-de-Matapédia pour la gestion administrative du projet d'embauche de Madame Ève Féron

comme coordonnatrice en loisirs de Matapédia et les Plateaux et ce à compter de la mi-avril 2021.

21-03-057

ACHAT EN COMMUN 2021

Il est proposé par Danie Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
Que la Municipalité de Saint-François-d'Assise confirme sa participation aux achats en commun 2021 en fonction des quantités soumises lors du sondage effectué en février 2021 par les MRC d'Avignon, de la Haute-Gaspésie et de Bonaventure;
Que la Municipalité de Saint-François-d'Assise accepte les prix et les recommandations soumises dans les tableaux synthèses.

21-03-058

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS / ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

Attendu qu'une étude géotechnique était nécessaire pour le remplacement de la conduite d'eau potable sur une partie du Chemin Central;
Attendu que Englobe a déposé une offre de services professionnels au montant de 4 390\$ taxes en sus pour effectuer l'étude géotechnique;
Il est proposé par Nadine Gallant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
Que la Municipalité de Saint-François-d'Assise accepte l'offre de services au montant de 4 390\$ pour effectuer le mandat d'étude géotechnique pour le remplacement de la conduite d'eau potable, travaux effectués dans le cadre du Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU)

21-03-059

AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT D'EMPRUNT - FIMEAU

Avis de motion est donné par la conseillère, Danie Martin que le projet de Règlement d'emprunt numéro 322-21 « Remplacement de la conduite d'aqueduc – tronçon du 486 à 501 Chemin Central » décrétant une dépense maximale de 630 400\$ et un emprunt maximal de 630 400\$ dans le cadre du sous-volet 1.1 du Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) a été déposé et présenté aux membres du conseil;

Que ce règlement sera adopté à une prochaine séance du conseil municipal

21-03-060

CONVENTION DE MODIFICATION 2020-2021 DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE 2021-2022 / PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- à augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- à appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-d'Assise a présenté en 2018-2021 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-d'Assise désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

Il est proposé par Nadine Gallant, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser Pauline Gallant, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer au nom de la Municipalité de Saint-François-d'Assise la convention de modification de la convention d'aide financière 2021-2022 dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

21-03-061

RÉSOLUTION EN VUE DE LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA CNESST POUR LA CONSTITUTION D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION

IL EST proposé par Louis Plourde et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que les administrateurs en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2022 soit acceptée telle que rédigée, et que la **Fédération québécoise des municipalités** soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, **tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la Municipalité.**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME d'une résolution de la Municipalité de Saint-François-d'Assise, dûment adoptée par son conseil municipale lors d'une assemblée régulière tenue le 8 mars 2021, après avoir pris connaissance du document intitulé Mutuelle de prévention « **FQM-Prévention (MUT-00709) - Convention relative aux règles de fonctionnement** », précisant les règles de fonctionnement, les obligations et responsabilités des membres de la mutuelle.

21-03-062 AUTORISATION D'ACCÈS AUX DOSSIERS ACCORDÉE PAR L'EMPLOYEUR / CNESST

Il est proposé par Danie Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
Que les membres du conseil autorisent la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'autorisation d'accès aux dossiers accordée par l'employeur (CNESST).

21-03-063 CONVENTION D'ADHÉSION AU PAIEMENT PRÉAUTORISÉ ET OUVERTURE DE COMPTE

Il est proposé par Danie Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
Que les membres du conseil autorisent la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents de MEDIAL Services-conseils - SST « la convention d'adhésion au paiement préautorisé membres de la mutuelle FQM-PRÉVENTION » et de procéder à l'ouverture de compte;

21-03-064 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 317-21 « RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME » DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE

Considérant que le plan d'urbanisme datait de plusieurs années, une révision en profondeur a permis de l'actualiser et de le rendre conformes au schéma d'aménagement de la MRC d'Avignon;

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du projet de règlement # 317-21 déposé ;

Il est proposé par René Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement no 317-21 intitulé « Règlement du plan d'urbanisme » en conformité avec le projet de plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-François-d'Assise et le schéma d'aménagement de la MRC d'Avignon;

QUE ce projet de règlement est adopté dans le cadre d'une révision quinquennale du plan d'urbanisme et du remplacement des règlements de zonage et de lotissement en vertu des articles 110.3.1 et 110.10.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

QU'une consultation publique « écrite » sur ledit projet de règlement soit tenue **du 29 mars au 18 avril** inclusivement. Durant cette période, les personnes intéressées par ce projet de règlement pourront le consulter sur le site internet de la Municipalité et transmettre leurs questions et commentaires par courriel ou par la poste;

QUE la présente résolution ainsi que le projet de règlement no 317-21 soient transmis à la MRC d'Avignon.

21-03-065 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT #318-21 « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE,

Il est proposé par Martial Pitre et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement no 318-21 intitulé « Règlement de zonage » en conformité avec le projet de plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-François-d'Assise et le schéma d'aménagement de la MRC d'Avignon;

QUE ce projet de règlement est adopté dans le cadre d'une révision quinquennale du plan d'urbanisme et du remplacement des règlements de zonage et de lotissement en vertu des articles 110.3.1 et 110.10.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

QU'une consultation publique « écrite » sur ledit projet de règlement soit tenue **du 29 mars au 18 avril** inclusivement. Durant cette période, les personnes intéressées par ce projet de règlement pourront le consulter sur le site internet de la Municipalité et transmettre leurs questions et commentaires par courriel ou par la poste;

QUE la présente résolution ainsi que le projet de règlement no 318-21 soient transmis à la MRC d'Avignon.

21-03-066

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 319-21 « RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT » DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE

Il est proposé par Louis Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement no 319-21 intitulé « Règlement de lotissement » en conformité avec le projet de plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-François-d'Assise et le schéma d'aménagement de la MRC d'Avignon;

QUE ce projet de règlement est adopté dans le cadre d'une révision quinquennale du plan d'urbanisme et du remplacement des règlements de zonage et de lotissement en vertu des articles 110.3.1 et 110.10.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

QU'une consultation publique « écrite » sur ledit projet de règlement soit tenue **du 29 mars au 18 avril** inclusivement. Durant cette période, les personnes intéressées par ce projet de règlement pourront le consulter sur le site internet de la Municipalité et transmettre leurs questions et commentaires par courriel ou par la poste;

QUE la présente résolution ainsi que le projet de règlement no 319-21 soient transmis à la MRC d'Avignon.

21-03-067

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 320-21 « RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION » DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE

Il est proposé par Danie Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement no 320-21 intitulé « Règlement de construction » en conformité avec le projet de plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-François-d'Assise et le schéma d'aménagement de la MRC d'Avignon;

QU'une consultation publique « écrite » sur ledit projet de règlement soit tenue **du 29 mars au 18 avril** inclusivement. Durant cette période, les personnes intéressées par ce projet de règlement pourront le consulter sur le site internet de la Municipalité et transmettre leurs questions et commentaires par courriel ou par la poste;

QUE la présente résolution ainsi que le projet de règlement no 320-21 soient transmis à la MRC d'Avignon.

21-03-068

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 321-21 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION

Il est proposé par Nadine Gallant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement no 321-21 intitulé « Règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction » en conformité avec le projet de plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-François-d'Assise et le schéma d'aménagement de la MRC d'Avignon;

QU'une consultation publique « écrite » sur ledit projet de règlement soit tenue **du 29 mars au 18 avril** inclusivement. Durant cette période, les personnes intéressées par ce projet de règlement pourront le consulter sur le site internet de la Municipalité et transmettre leurs questions et commentaires par courriel ou par la poste;

QUE la présente résolution ainsi que le projet de règlement no 321-21 soient transmis à la MRC de d'Avignon

21-03-069

RÉSOLUTION CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À LA MRC AVIGNON POUR L'APPEL D'OFFRES APO – 2021-2027 D'UNE DURÉE DE 5 ANS – VOLET AVEC CUEILLETTE DES MATIÈRES RECYCLABLES

CONSIDÉRANT l'article 578 du Code municipal du Québec permettant à une municipalité locale de déléguer à une MRC sa compétence sur divers objets;

CONSIDÉRANT que l'objet de la délégation de compétence est d'instaurer un service régionalisé d'une durée de 5 ans sur les matières recyclables afin d'uniformiser le service offert et d'optimiser le rapport qualité-prix;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Martial Pitre et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-François-d'Assise délègue à la MRC Avignon sa compétence pour procéder à l'appel d'offres APO – 2021-2027 d'une durée de 5 ans – Volet avec « Cueillette » des matières recyclables.

21-03-070

PROPOSITION MODELLIUM INC./ PORTAIL CITOYEN V+ ANNUEL

Il est proposé par René Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de St-François-d'Assise n'accepte pas la proposition de Modellium pour l'année 2021;

Que lors de la préparation du budget 2022, la proposition pourrait être réévaluée.

POINTS DIVERS

21-03-071

SOUSSION / BRAULT MAXTECH

Il est proposé par Danie Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-François-d'Assise approuve la dépense pour l'achat chez Brault Maxtech du # produit 794528 Trojn – UV au montant de 2 468.72\$ taxes en sus et du # produit 794530-100 Trojan – Sensor au montant de 260\$ taxes en sus pour la réparation à la station de pompage.

CLIGNOTANT VERT POUR VÉHICULES DES POMPIERS

Les conseillers ont été informé de la possibilité d'avoir un clignotant vert lors des appels incendie selon certaines obligations.

PÉRIODE DE QUESTIONS

21-03-072

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Martial Pitre à 21h.

Maire

Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Ghislain Michaud, maire, atteste que « la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Ghislain Michaud, maire